Le maire de Lunel est interpellé par le Mrap

10/07/2010 à 18h31

Le 23 juin dernier, en conseil municipal, Claude Arnaud tenait des propos qui ont irrité le Mouvement contre le racisme

Le courrier vient d'arriver sur le bureau du maire Claude Arnaud. Près de deux pages rédigées par le service juridique du Mrap (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) à destination du premier magistrat lunellois, en réaction à des propos tenus lors du dernier conseil municipal, mercredi 23 juin.

Ce soir-là, le centre-ville est au coeur du débat. Sa saleté est pointée du doigt par l'élu d'opposition Michel Périer. Claude Arnaud évoque alors les difficultés rencontrées dans cette zone sujette à l'accumulation de déchets. Et Patrick Dhainaut (dans l'opposition également) lui reproche alors de stigmatiser les populations immigrées. Ce à quoi le maire répond sans ciller : « C'est ainsi, je reçois des familles d'immigrés installées depuis dix, vingt ou trente ans à Lunel,elles ne parlent pas français et vous voulez qu'elles trient les poubelles… »

« C'est ainsi, je reçois des familles d'immigrés installées depuis dix, vingt ou trente ans à Lunel,elles ne parlent pas français et vous voulez qu'elles trient les poubelles… »
Claude Arnaud, Maire de Lunel (34)

Des mots dont la lecture dans la presse ne s'est pas faite sans un certain énervement pour André Génissieux, vice-président du Mrap 34. *« Un dérapage de la part d'une personnalité, c'est utile de le dénoncer »*, explique-t-il. *« On stigmatise encore une population… En plus, ce raisonnement*

est bizarre. Il y a des gens qui connaissent bien le français et ne trient pas les poubelles. » A Paris, après nouvelle lecture de la presse, les responsables du Mrap décident d'agir : *« Il s'agit d'interpeller le maire pour qu'il mesure la portée de ses propos, leur signification sociale et potentiellement juridique. Car il y a une incrimination liée à la nationalité. Or l'absence de civisme est partagée par tous, au-delà des origines. »* Pour le moment, le Mrap ne souhaite pas porter plainte pour diffamation à caractère racial mais susciter *« une prise de conscience »* et ouvrir « la discussion. »

Le Midi Libre

"Je n'ai pas besoin du Mrap pour réfléchir."

De son côté, Claude Arnaud s'inscrit en faux contre les reproches qui lui sont faits par le Mrap. Il réitère et justifie ses propos. *« Ce courrier est gratuit. Il se conclut en m'invitant à la réflexion. Mais la connotation qu'on veut me donner m'insupporte (…) Le problème est sociologique. En centre-ville, il y a des populations difficiles, dont des immigrés. Il n'y a aucune notion raciste. Je revendique d'être en très bon terme avec les communautés maghrébine et musulmane. Je n'ai pas besoin du Mrap pour réfléchir. J'ai le souci de ce problème de déchets qui est dû aux comportements des riverains parmi lesquels des familles d'immigrés. Je ne demande qu'à les aider par des actions d'éducation. Je sais que ça leur est plus difficile qu'à d'autres de trier, ils ont des petits appartements, certains ne parlent pas français je le répète. Alors il faut en tenir compte. »*

Le Midi Libre